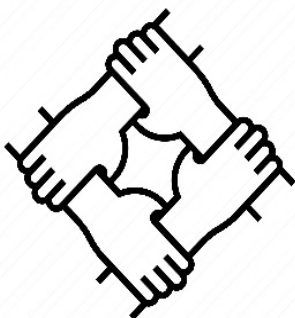




Toutes différentes, toutes importantes

Gain pour toutes les professionnelles en soins



- Diverses mesures permettant de réduire significativement la surcharge de travail et assurer la stabilité des équipes de soins;
- Prime de fin de semaine doublée (passant de 4 % à 8 %) pour les détentrices d'un poste à temps complet;
- Plus grande flexibilité pour la prise du congé pour décès;
- Contribution patronale doublée pour l'assurance-médicaments de base;
- Étalement volontaire des heures de travail pour favoriser la conciliation travail-famille-études;
- Accès à l'aménagement du temps de travail après 3 ans d'ancienneté pour les salariées de jour, sans restriction pour les salariées de soir et de nuit.

Gains touchant plus spécifiquement les

Infirmières

- Une semaine de travail de 37,5 heures rémunérées et admissibles au RREGOP pour toutes les professionnelles en soins travaillant en CLSC et en dispensaires
Cela représente jusqu'à 7,14 % de hausse de rémunération!
- Reclassification automatique des infirmières bachelières au titre d'emploi infirmière clinicienne.

Infirmières praticiennes spécialisées

- Semaine de travail de 40 heures rémunérées et admissibles au RREGOP;
Cela représente environ 14 % de hausse de rémunération!
- Rétroactivité salariale de la CIPS à la date de son examen;
- Budget national dédié à la formation et au développement des compétences.

Infirmières auxiliaires

- Fin de la précarité grâce au rehaussement volontaire de l'ensemble des professionnelles en soins à temps complet en CHSLD et sur les centres 24/7.

Inhalothérapeutes

- Une semaine de travail de 37,5 heures rémunérées et admissibles au RREGOP pour les inhalothérapeutes en centres 24/7.

Perfusionnistes cliniques

- Une semaine de travail de 37,5 heures rémunérées et admissibles au RREGOP;
- Ajout d'une prime de supervision et de formation de 10 % pour celles qui supervisent au moins 4 perfusionnistes cliniques.